

Prise de position

Maintien des compétences

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) se consacre à assurer que les services de laboratoire médical soient livrés de façon sécuritaire et conforme à l'éthique. Bien que la formation et la certification soient nécessaires afin de préparer le professionnel de laboratoire médical à l'exercice clinique, la compétence continue est essentielle pour maintenir une pratique solide.

La SCSLM est d'avis que le statut professionnel comporte des droits et responsabilités. Les employés de laboratoire agréés ont le droit d'utiliser un titre professionnel et ont la responsabilité de demeurer compétents dans le domaine en question. Le maintien des compétences implique la capacité à intégrer et à appliquer de façon continue les connaissances, les aptitudes, le jugement et les qualités personnelles nécessaires pour pratiquer de manière sécuritaire et conforme à l'éthique dans un rôle et un cadre désignés.

Les professionnels de laboratoire médical doivent :

- s'engager à l'éducation permanente afin de mettre à jour leurs connaissances et compétences et d'actualiser leur pratique;
- tenir à jour et documenter leurs compétences dans l'exercice de la science de laboratoire médical, et chercher des occasions de formation de qualité en vue de se perfectionner sur le plan professionnel;
- reconnaître les limites de leurs connaissances, de leurs compétences ou de leur jugement, et agir à l'intérieur de ces limites (pratique réflexive);
- offrir du soutien à leurs collègues en démontrant, en développant et en maintenant la compétence;
- promouvoir et utiliser des outils d'autoévaluation et solliciter la rétroaction pour faire le point sur leurs connaissances, leurs compétences et leur jugement.

Les professionnels de laboratoire doivent maintenir et améliorer la compétence par l'entremise de la formation continue. Celle-ci exige que les professionnels de laboratoire

Historique du document :

Date de création : novembre 1996

Date de révision : septembre 2020

médical évaluent leurs compétences par rapport aux changements qui se produisent dans la collectivité et l'environnement des soins de santé et, par conséquent, ils doivent faire le nécessaire pour acquérir de nouvelles compétences.

Le maintien des compétences grâce à l'éducation permanente et à la pratique continue est essentiel pour la prestation des services de laboratoire médical de qualité et l'amélioration de la sécurité des patients.

Références :

Association des infirmières et infirmiers du Canada, Énoncé de position commun sur l'appui au maintien de la compétence infirmière (cité mars 2017)

https://www.cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/appui-au-maintien-de-la-compete-nc-nc-infirmiere_enonce-de-position.pdf?la=fr

Alberta College of Occupational Therapists, Council Report (cité juin 2014)

Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario, Scope of Practice and Maintenance of Competence (cité mars 2017) <http://www.crto.on.ca/pdf/Positions/SOP.pdf>

Ordre des vétérinaires de l'Ontario, Présentation : Defining and Measuring Competency (cité juin 2014)

National Association of Neonatal Nurse Practitioners, Standard for Maintaining the Competence of Neonatal Nurse Practitioners (cité juin 2014)

Société canadienne des thérapeutes respiratoires, Normes d'exercice de la profession d'inhalothérapeute (cité juin 2014)